

**UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2**

# Cellule Discrimination, Harcèlement, Violences sexuelles et sexistes

**Dispositif étudiant**

# Contexte

- ✓ Volonté de l'Université Lyon 2 d'engager une politique volontariste pour prévenir et lutter contre le harcèlement, discriminations et violences sexuelles et sexistes (VSS)
- ✓ Répondre aux recommandations ministérielles circulaire n°2015-193 prévention et traitement du harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur

# Contexte

→ Mise en place d'une cellule  
discrimination, harcèlement, violences  
sexuelles et sexistes pour les étudiant.es

# Objectifs de la cellule

- ✓ **Accompagner** et **orienter** les étudiant.es **victimes** d'une situation de discrimination, de harcèlement et violences sexuelles et sexistes (D/H/VSS)
- ✓ **Prévenir** les situations de D/H/VSS
- ✓ Etre un **lieu ressource** pour tout.e étudiant.e (victime ou témoin) sur les questions de D/H/VSS
- ✓ Prendre les **mesures administratives** et/ou **disciplinaires** nécessaires lorsque la situation entre dans le **champ d'action de l'Université**

# Définir la situation

Champ d'action de l'Université (en cours de définition avec la Direction des Affaires Juridiques)

- ✓ Situation entre 2 étudiant.es sur le campus
- ✓ Situation entre 2 étudiant.es hors du campus au cours d'une action en lien avec l'Université
- ✓ Situation entre 2 étudiant.es hors du campus au cours d'une action sans lien avec l'Université
- ✓ Situation entre un.e étudiant.e de Lyon 2 et une personne externe (famille, ami, employeur...)
- ✓ ....

→ En fonction de la situation, l'orientation sera différente

# Composition de la cellule

## ✓ Cellule écoutante

- ❖ Professionnel.les de santé du SSU
- ❖ Assistante sociale auprès des étudiant.e de la Vie étudiante

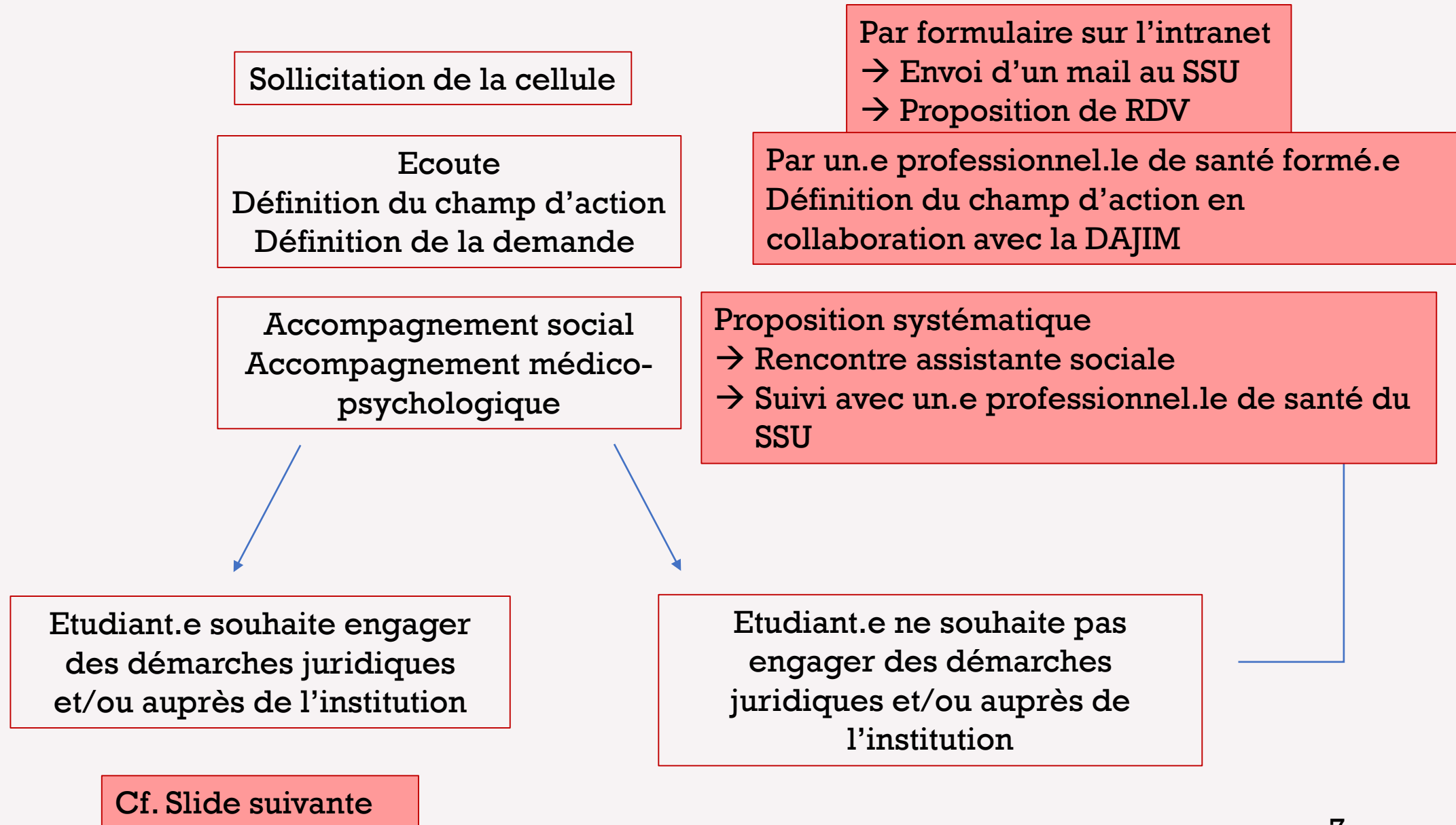
## ✓ Cellule d'enquête

- ❖ DAJIM
- ❖ DFVE
- ❖ RH (si implication d'un.e membre du personnel)

## ✓ Cellule décisionnaire

- ❖ DGS
- ❖ Membres de l'équipe présidentielle
- ❖ Tout autre membre dont la présence est nécessaire et pertinente

# Fonctionnement de la cellule (1/2)



# Fonctionnement de la cellule (2/2)

- Possible uniquement si la situation relève du champ d'action de l'Université.
- Adresse mail donnée par un membre de la cellule écoutante
- Etudiant.e informé.e que saisir la cellule d'enquête ne signifie pas validation de situation de H/D/VSS et n'aboutira pas forcément à une sanction

Etudiant.e souhaite engager des démarches juridiques et/ou auprès de l'institution

Champ d'action de l'Université

Saisie de la cellule d'enquête puis de la cellule décisionnaire

Procédure administrative, disciplinaire...

+/- Orientation vers des associations extérieures

Accompagnement social  
Accompagnement médico-psychologique

Hors champ d'action de l'Université

Orientation vers des associations extérieures



# Prévention

- ✓ Actions de prévention et de sensibilisation sur ce qui relève de DHVSS
- ✓ Coordination assurée par le service de la Vie Etudiante
- ✓ Co-construction avec DIRCOM, SCUIO-IP, SSU, associations étudiantes, associations extérieures...

# Evaluation

- ✓ Rapport présenté chaque année au CHSCT et en CFVU
  - ✓ Nb de signalements
  - ✓ Nb de consultations SSU
  - ✓ Nb de consultations AS
  - ✓ Nb de cas avec saisie de la cellule décisionnaire
  - ✓ Synthèse des actions de la cellule décisionnaire
  - ✓ Bilan des actions de sensibilisation